

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

Séance du 29/04/2026 à 18h30

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil d'administration	En exercice	Ayant pris part à la délibération
13	13	13

Le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de Meyrargues s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par son président le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code de l'action sociale et des familles et notamment de son article R. 123-16.

Présidence : Monsieur Fabrice POUSSARDIN, Président.

Secrétaire de séance : Madame Hélène FAURE-GIGNOUX, Responsable du CCAS.

Membres du CA Présents : Fabienne MALYSZKO, Béatrice MICHEL, Marie-Chantal MANERA, Maria-Isabel ROSADO MARCHENA, Sabrina SMATI, Florence GUILLEMANT, Corinne DEPAUX, Richard LOGEROT, Catherine DI MEGLIO, Agnès BIANCOTTO, Henri SINQUINI, Guilaine GOGLIO

Membres du CA ayant donné pouvoir : //

Membres du CA Absents excusés : //

Membres du CA Absents : //,

Délibération n° 2026-12

Objet : ACHAT DE TICKETS SERVICE – C.A.P

Exposé des motifs :

Il est rappelé aux administrateurs que l'article L. 123-6 du code de l'action sociale et des familles dispose que le/la vice-président/e du conseil d'administration (CA) d'un centre communal d'action sociale (CCAS) doit être élu en son sein dès qu'il est constitué. Le rôle de ce dernier est, notamment, de présider le CA lorsque le président en est absent.

Le conseil d'administration du CCAS de Meyrargues, qui compte 12 membres, non **Exposé des motifs :**

Monsieur le président expose la nécessité de **procéder à une nouvelle commande de chèques d'accompagnement personnalisé, tickets service CAP**, pour les personnes rencontrant momentanément des difficultés financières, en ce qui concerne l'achat des produits alimentaires et d'hygiène ;

Monsieur le président propose de passer une deuxième **commande de 600 tickets, d'une valeur faciale de 5 € l'unité, pour un montant total de 3.000 € TTC. La répartition des tickets se faisant par carnets d'une valeur de 80 €, de 100 € et de 120 €**

Soit, 3.015,05 € TTC, augmenté des frais de gestions d'environ 15,05 €, à la Sté EDENRED France 166/180, Bd Gabriel Péri à MALAKOFF 92240.

REÇU EN PREFECTURE

le 30/04/2026

Application agréée E-legalite.com

93_DE-013-261301311-2026-0429-02026_12-DE

Visas :

Où l'exposé des motifs rapporté ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Le conseil d'administration décide de :

- **ARTICLE 1 : VOTER** pour l'achat passer une deuxième commande de 600 tickets services pour un valeur faciale de 5 € l'unité pour un montant total de 3.000 € TTC augmenté des frais de gestions de 15,05 € à la société EDENRED France avec une répartition des tickets se faisant par carnets d'une valeur de 80 €, de 100 € et de 120 €.
- **La dépense de cet achat sera mise en débit du compte 611-424.**
- **ARTICLE 2 : DIRE** que Monsieur le Président transmettra la présente à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône, au titre du contrôle de légalité, ainsi qu'à Monsieur le chef du service de gestion comptable d'Aix-en-Provence, en tant que pièce justificative.

AVEC 13 VOIX POUR

Pour (présents et pouvoirs)	13	Fabrice POUSSARDIN, Fabienne MALYSZKO, Béatrice MICHEL, Marie-Chantal MANERA, Maria-Isabel ROSADO MARCHENA, Sabrina SMATI, Florence GUILLEMANT, Corinne DEPAUX, Richard LOGEROT, Catherine DI MEGLIO, Agnès BIANCOTTO, Henri SINQUINI, Guilaine GOGLIO
Contre (présents et pouvoirs)	00	
Abstentions (présents et pouvoirs)	00	

La délibération sera effective, à partir du moment où cet acte sera réputé exécutoire.

Pour extrait certifié conforme.
Le Président du CCAS,
Fabrice POUSSARDIN.



Acte rendu exécutoire	Après dépôt en Sous-préfecture le
	et publication ou notification le

REÇU EN PREFECTURE

le 30/04/2026

Application agréée E-legalite.com